

- conseil d'administration du 22 novembre 2011 -

RESOLUTION CA n°32-2011.
**LANCEMENT DE LA DEMARCHE RELATIVE
AU PLAN CLIMAT ENERGIE
DU PARC NATIONAL DES PYRENES**

Le projet de charte, validé par le conseil d'administration du 30 septembre 2011, met en avant l'ambition de limiter les impacts du changement climatique par la mise en œuvre d'une stratégie territoriale globale et concertée dénommée le plan climat énergie territoire (*PCET*).

Cette ambition répond aux objectifs, fixés par le Grenelle de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici à l'échéance de l'année 2050.

Le plan climat énergie territoire du Parc National des Pyrénées devra développer un programme d'actions visant deux objectifs :

- l'atténuation, en limitant l'impact du territoire sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation, en réduisant la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

La démarche proposée pour la mise en œuvre du plan climat énergie territoire à l'échelle du territoire du Parc National des Pyrénées est repose sur quatre ambitions :

- 1) préfigurer en fixant les grandes orientations du projet et en marquant l'engagement de l'établissement public,
- 2) établir, pour l'ensemble du territoire, un diagnostic permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une étude sur la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques. Cette étape permettra de hiérarchiser les priorités d'intervention et de définir des objectifs chiffrés de réduction,
- 3) construire avec les différents partenaires, et grâce à une concertation du grand public le programme d'actions sur plusieurs années et prévoir une évaluation de la démarche via des indicateurs de suivi,
- 4) mettre en place dès le lancement de l'élaboration des actions concrètes sur le territoire visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et à accentuer l'information et la sensibilisation sur le thème de l'énergie.

..

Il convient que l'établissement public du Parc National des Pyrénées :

- s'engage dans la démarche d'élaboration du plan climat énergie territoire,
- confie la responsabilité de l'élaboration du plan climat énergie territoire à un membre du conseil d'administration, dûment désigné, et à un chargé de mission qui auront pour mission d'associer tous les partenaires nécessaires aux différentes étapes d'élaboration,
- développe des partenariats avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, les conseils régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées ainsi qu'avec les conseils généraux des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques afin d'assurer la cohérence des différentes démarches et obtenir des soutiens financiers,
- recrute, conformément aux principes de la commande publique définie par le conseil d'administration, un bureau d'études en charge de la réalisation d'un bilan des *émissions de gaz à effet de serre du territoire (selon la méthode dite « bilan carbone® territoire » de l'agence de développement et de maîtrise de l'énergie)* et l'étude de la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques afin de fixer des objectifs à court, moyen et long terme et définir un plan d'actions cohérent. Cette structure aura en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'appui aux phases de concertation et animation et la réalisation du bilan carbone « *territoire* ».

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
 - décidé du lancement de la démarche dite du plan climat énergie territoire du Parc National des Pyrénées,
 - désigne Monsieur Alain LESCOULES, Maire de Luz Saint Sauveur, comme élu référent du plan climat énergie territoire du Parc National des Pyrénées,
 - demande qu'il lui soit rendu compte des différentes étapes qui marqueront ce projet et de son résultat final.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 22 novembre 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

